Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-090

Cession d'une emprise de 55 m² à la SPL rue Philippe de Commines

(Urbanisme)

321

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**17**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**28**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Jean-Michel POISSON, Fouzia KAMAL, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM, Ratko KLISURA

Pouvoirs
Caroline VABRE donne procuration à Sébastien LEROUX, Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Mounir CHAKKAR, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

Par délibération DEL2022-046 du 07 avril 2022, la Ville de Dreux a concédé à la Société Publique Locale de Gestion Aménagement Construction (SPL), l'aménagement du lotissement « Le Clos du Parc ».

L'opération dite « Le Clos du Parc » a pour but d'aménager 15 parcelles dédiées à l'habitat en accession, sur un terrain d'environ 10 032m² cadastré BH1015, BH1018, BH1020, BH1040, BH1041, BH1043, BH1045, BH1047, BH1052, BH 1054. Le lot 1 a été réceptionné le 28 janvier 2025, la fin de chantier est prévue pour 2026.

Ce lotissement privé est accessible depuis la rue existante Philippe de Commines (Parc Louis Philippe). Une voie piétonne donne accès à un lot du lotissement. Ce lot sera accessible depuis la rue existante par une voie piétonne (en vert sur le plan ci-dessous).

Considérant que ce projet s'inscrit au cœur du Parc des Bâtes (Parc Louis-Philippe) et est identifié dans l'avenant de la convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Bâtes Tabellionne,

Considérant l'utilisation de cette emprise comme accès piéton au parc Louis Philippe, clôturée depuis le trottoir de la rue Philippe de Commines, il s'agit de régulariser une unité foncière sans contrepartie financière,

Considérant qu'en date du 18 avril 2025, un avis du service des domaines a été rendu indiquant un montant de 360 €.

Considérant que cet accès piéton donne un accès direct à un lot de la concession d'aménagement signée le 07 avril 2022 par délibération DEL2022-046.

Considérant que la situation de cette emprise foncière et sa cession ne modifient pas la mise en œuvre de l'opération d'aménagement tel que prévu dans la concession d'aménagement,

Attendu la nécessité de régulariser la situation de cette une unité foncière, sa cession peut se faire pour un euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement au profit de la SPL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis du service des domaines, en date du 18 avril 2025 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL2022-046 approuvant le contrat de concession d'aménagement à la SPL ;

Vu la délibération n°2024-121 en date du 8 juillet 2024 de désaffectation et de déclassement d'une emprise publique d'une surface de 55m² rue Philippe de Commines ;

Vu l'avis de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 7 voix contre : Josette PHILIPPE (pouvoir à Caroline IFTEN), Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC (pouvoir à Maxime DAVID), Carine GENTIL, Sabine FRETEY, Maxime DAVID **moins 2 abstentions :** Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE

- Autorise la cession l'accès piéton de 55 m² au profit de la SPL pour la somme de 1 € ne donnant pas lieu à paiement,
- Valide les modalités de cette transaction à intervenir et dit que les frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par le notaire désigné par la commune, et le cas échéant le notaire des acquéreurs, aux frais de ces derniers.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 4 juillet 2025

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-090-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025